

## **SÉANCE DU 13 JANVIER 2021**

01

Date de convocation : 08/01/2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation : 08/01/2021 Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 15  
Votants : 15

L'an deux mille vingt, le treize janvier à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël BOURNONVILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, Noël BOURNONVILLE Françoise RUFFAULT, Patrick LERETEUX, Josiane DETOC, Gildas BOUREL, Gérard PASEK, Isabelle RENOUARD, Hélène KERBRAT, Emmanuel MUSSET, Pierre MOIRE, Pierre-Antoine VITEL, Tristan LE HEGARAT , Bertrand NUFFER, Magalie DUFOUR, Karine GUIBAUDET.

Absents :

Secrétaire : Isabelle RENOUARD.

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020**

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

#### **2021-01 ACSE 175 : COTISATION 2021**

L'association ACSE 175 sollicite la commune de St Médard-sur-Ille pour le versement de la cotisation au titre de l'année 2021.

Mme DUFOUR rappelle que l'association ACSE 175 est une Association Intermédiaire dont la finalité est le retour à l'emploi durable ou l'entrée en formation des salariés qu'elle accompagne.

Faire appel et participer à cette association, c'est agir pour l'emploi et partager les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

Le montant de cette adhésion annuelle est de 273€, soit 0.20€ x 1365 habitants (pour rappel cotisation 2020 : 273€).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le versement de la cotisation au titre de l'année 2021.

## 2021-02 ACHAT D'UN VEHICULE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

La nécessité de renouveler le tracteur actuellement en dotation au sein du service technique s'est fait sentir. Ainsi afin d'apporter aux agents un outil répondant d'avantage aux missions qu'ils doivent exercer, en toute sécurité, des recherches ont été entreprises afin de déterminer le type de véhicule adéquat à la réalisation de leur tâches. Pour ce faire les agents ont été consultés. Par la suite des démarches commerciales ont été entreprises auprès de divers concessionnaires, afin de bénéficier du meilleur rapport qualité/prix/performance.

Ainsi, un modèle de véhicule a été identifié, et des propositions commerciales transmises. L'étude de ces propositions a été effectuée en commission, et un candidat a été retenu.

L'offre de l'entreprise AGRI MELESSE d'un montant de 31 158.64€ HT soit 37 390.37€ TTC pour un tracteur de marque ISEKI a ainsi été retenue par la commission.

M MUSSET se félicite de l'implication des agents dans le processus de sélection. Il souhaite savoir si des critères environnementaux ont été intégrés dans le choix du modèle ? Il évoque l'existence de véhicule à GAZ. Qu'en est-il des modèles d'occasions ?

M BOUREL précise qu'AGRI MELESSE a présenté l'offre la moins disante. Elle correspond aux attentes, de plus il s'agit d'une entreprise locale avec laquelle la commune travaille déjà.

M LE MAIRE précise que les véhicules au gaz ne sont, à ce jour, pas suffisamment sécurisés. De plus l'achat d'un véhicule neuf ou très récent, garantie un véhicule présentant de meilleurs performances en matière de respect de l'environnement car bénéficiant des technologies et des normes les plus récentes dans ce domaine. De plus une garantie de 5 ans est un avantage non négligeable.

M MOIRE fait savoir qu'il est en accord avec le principe du remplacement du tracteur, qui est très ancien. Cependant, cette décision prise avant le vote du budget lui pose problème.

M LE MAIRE précise que le débat est en cours pour juger de la pertinence de cet achat. Les projets de la commune, ne peuvent s'arrêter jusqu'au vote du budget. Le débat doit cependant perdurer et c'est pourquoi ces dossiers sont évoqués en commissions puis en conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le principe de l'achat d'un tracteur,
- **Approuve** le choix de la commission et l'offre de l'entreprise AGRI MELESSE,
- **Approuve** l'inscription des crédits nécessaires au budget 2021,
- **Autorise** M LE MAIRE à signer le devis.

## 2021-03 ACHAT D'ACCESSOIRES POUR LE VEHICULE COMMUNAL

Afin de compléter le nouveau véhicule des services techniques, l'achat d'accessoires sera proposé à la délibération du conseil municipal : chargeur grappin, broyeur d'accotement, masse arrière et flash de sécurité.

Plusieurs devis ont été réalisés et l'offre de l'entreprise AGRI MELESSE d'un montant de 10 480€ HT soit 12 576.00€ TTC a été retenue.

03

M VITEL souhaite savoir s'il est envisagé le prêt du broyeur à d'autres collectivités.  
M LE MAIRE précise qu'à ce jour cette éventualité n'a pas été évoquée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le principe de l'achat de ce matériel,
- **Approuve** le choix de la commission,
- **Approuve** l'inscription des crédits nécessaires au budget 2021,
- **Autorise** M LE MAIRE à signer le devis.

#### **2021-04 VENTE TRACTEUR**

Afin de valoriser le véhicule qui sera remplacé, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur sa mise en vente au mieux disant, dans les conditions suivantes :

- Prix planché : 2000€,
- Les propositions d'achat devront être transmises sous enveloppe par courrier ou déposées en mairie,
- L'ouverture des enveloppes se fera lors du conseil municipal du mois d'avril tout comme l'attribution,
- Une publicité sera effectuée dans « La Feuille » et sur le site Leboncoin du 01 Février au 31 Mars 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la vente du tracteur KUBOTA modèle L185 immatriculé 291SY35,
- **Approuve** les modalités de vente proposées.

#### **2021-05 AMENDE DE POLICE : DOTATION 2020 - PROGRAMME 2021**

20h40 : Arrivée de M LE HEGARAT

Le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est réparti par le Conseil Départemental. Les sommes allouées sont utilisées au financement de projets d'aménagement tels que la sécurité sur voirie. Les projets doivent s'inscrire dans une démarche de sécurité routière et ne doivent pas être réalisés.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'attribution d'une subvention pour :

- 1) Un aménagement de sécurité de la rue de la Ratulais (Face au cimetière) : création d'un plateau ralentisseur et sécurisation du passage piéton,
- 2) Achat d'un radar pédagogique mobile.

M MOIRE souhaite savoir si la communauté de communes dispose de ce type de matériel qui pourrait être prêté à la commune.

M LE MAIRE indique que la CCVIA ne dispose pas de ce matériel, elle ne dispose pas de la compétence voirie.

M MUSSET souhaite savoir, si les habitants ont été ou vont être concertés au sujet de l'aménagement prévu rue de la Ratulais.

M LE MAIRE indique que les élus sont régulièrement interpellés à ce sujet et qu'il fallait agir. L'installation de ce ralentisseur a pour but de sécuriser l'entrée de bourg et le carrefour qui est dangereux. De surcroît l'achat d'un radar pédagogique mobile est en cohérence avec la volonté de la municipalité de sécuriser la circulation. En effet des zones, déjà identifiées par les élus et les riverains, pourront faire l'objet de mesures précises, et pourront bénéficier de l'impact de ce radar sur la vitesse.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de solliciter l'attribution d'une subvention pour les projets suivants :
  - Un aménagement de sécurité en entrée de bourg, la rue de la Ratulais : création d'un plateau ralentisseur et sécurisation du passage piéton,
  - Achat d'un radar pédagogique mobile.

## **2021-06 ARCHIVAGE MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le conseil municipal réuni en séance le 16 décembre 2020 a approuvé le recourt à l'emploi d'un archiviste.

Pour ce faire, une modification du tableau des effectifs de la commune doit être effectuée afin de procéder au recrutement d'un archiviste.

Il est donc proposé au conseil municipal d'intégrer au tableau des effectifs le poste d'assistant de conservation du patrimoine principal 1<sup>ère</sup> classe.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'intégration au tableau des effectifs d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine principal 1ere classe.

## **2021-07 AUTORISATION D'ENGAGER LIQUIDER MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021**

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

05

M MOIRE indique que l'engagement d'investissement avant le vote du budget et du débat qui l'accompagne lui pose problème.

M LE MAIRE rappelle qu'un débat aura bien lieu dans le cadre de la construction du budget. Cette délibération a pour objet d'assurer à la collectivité la continuité de l'action publique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, 12 voix Pour, 1 Abstention (M VITTEL), 2 Oppositions (M MUSSET, M MOIRE) :

- **Autorise** l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **PCAET :**

M LE MAIRE rappelle que M MUSSET était à l'origine d'une réunion ayant pour objet la présentation du PCAET ainsi que des échanges autour de ce sujet. Cependant il a annulé cette réunion. En lieu et place un mail a été transmis aux invités avec des documents joints.

M LE MAIRE indique sa déception et celle du conseil municipal et souhaite connaître la raison de cette annulation tardive.

M PASEK précise que les documents joints au mail étaient très denses, et peu adaptés à une compréhension du sujet. Il aurait été souhaitable de maintenir, la réunion afin que M MUSSET puisse apporter des éclaircissements.

M MUSSET souhaitait avoir le ressenti du conseil municipal et savoir si le sujet intéressait réellement avant d'animer cette réunion, c'est pourquoi il a préféré envoyer des documents par mail. Cependant au regard de l'intérêt que porte le conseil municipal il est volontaire pour organiser une réunion sur ce sujet.

### **ZAC :**

M LE MAIRE informe le conseil municipal qu'une première réunion concernant les compensations agricoles aura lieu le 22 janvier prochain à 14h00 en présence des agriculteurs, de la chambre d'agriculture et de la SADIV. Il invite les membres du conseil municipal intéressés à se joindre à ce groupe de travail.

Fin du conseil municipal 21h30

Prochain conseil municipal 10 février 2021 20h00

N. BOURNONVILLE		F. RUFFAULT	
P. LERETEUX		J. DETOC	
G. BOUREL		M. DUFOUR	
K. GUIBAUDET		G. PASEK	
I.RENOUARD		T. LEHEGARAT	
H. KERBRAT		B. NUFFER	
E.MUSSET		P. MOIRE	
P.A VITEL			